

Les droits éducatifs des francophones en situation minoritaire au Canada – Aperçu des conclusions d'une recherche en cours

Recherche réalisée par l'ICÉA et le RESDAC

Par Daniel Baril, analyste des politiques en éducation des adultes,
Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)

Forum Communautés apprenantes,
ensemble pour développer l'alphabétisme.
Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences
(RESDAC), Gatineau, 12, 13 et 14 juin 2012

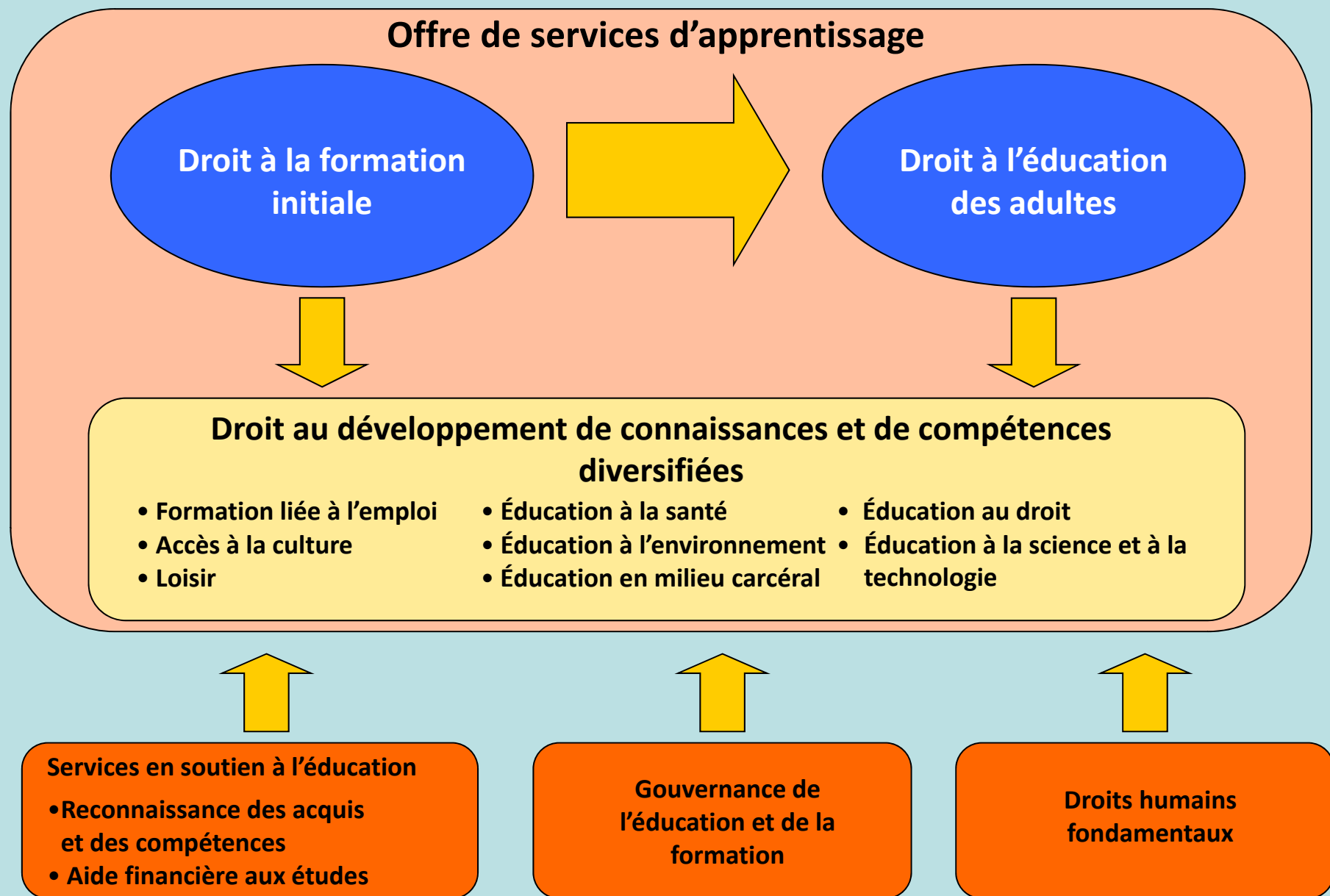
Plan de la présentation

- Mandat de la recherche
- Portrait général du droit à l'éducation des adultes
- État du droit à l'éducation des francophones en situation minoritaire au Canada
- En conclusion : des pistes de réflexion

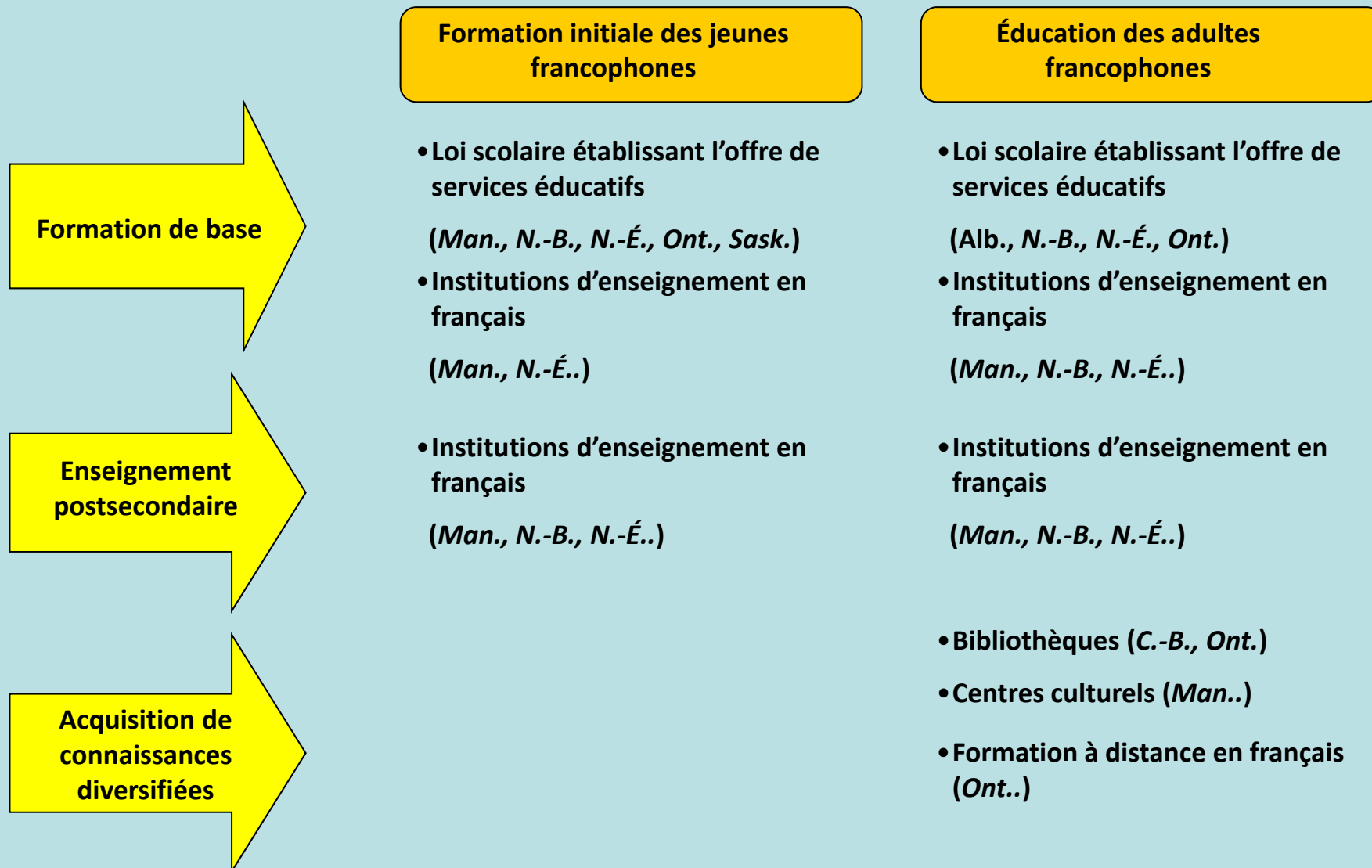
Mandat de la recherche

- Dresser un portrait général des droits éducatifs des francophones en situation minoritaire au Canada
- Méthodologie
 - Concept large d'**éducation** : services publics formels d'éducation + ensemble des initiatives dans le domaine du développement des connaissances et des compétences (culture, environnement, santé, science, etc.)
 - Définition du droit limitée à une seule source du droit, soit les **lois** (non prise en compte des règlements des lois, des constitutions, des jugements de tribunaux, de la doctrine et des règles administratives)
 - Recenser les articles de loi référant à l'éducation ou au développement des connaissances et des compétences, en incluant tous les contenus éducatifs

Portrait général du droit à l'éducation des adultes



État du droit à l'éducation des francophones en situation minoritaire au Canada



Pistes de réflexion

Offre de services d'apprentissage

Droit à la formation
initiale

Droit à l'éducation
des adultes

Droit au développement de connaissances et de compétences
diversifiées

?

*Problématique juridique :
interprétation des lois (portée du
statut juridique du français ou de
la dimension linguistique de la non
discrimination)*

Services en soutien à l'éducation

?

Gouvernance de
l'éducation et de la
formation

Droits humains
fondamentaux

Conclusion

Dans l'optique du droit à l'éducation, **la langue est une construction juridique**. C'est-à-dire que pour qu'elle ait un effet juridique, il faut inévitablement que l'on y fasse référence dans des articles de loi qui établissent son lien avec les ressources éducatives.

Voilà, pour l'essentiel, les conditions pratiques des droits éducatifs des francophones en situation minoritaire au Canada.

Merci !

Pour information : dbaril@icea.qc.ca

www.icea.qc.ca